

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1606

présenté par

M. Alauzet, M. Potterie, M. Orphelin, M. François-Michel Lambert, M. Galbadon, Mme Bureau-Bonnard, Mme Brulebois et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.